



# Analyse des coûts évités par le déploiement du dispositif d'Emploi Accompagné

## Analyse quantitative

Ce document a pour vocation de présenter les résultats de l'analyse quantitative de l'enquête « les Coûts évités par le déploiement du dispositif d'Emploi Accompagné » réalisée entre juillet et décembre 2021.

L'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) souhaite remercier l'ensemble des dispositifs Emploi Accompagné qui ont contribué à l'enquête ainsi que les partenaires qui ont diffusé l'information auprès des dispositifs. Leur large mobilisation a permis un recueil de données représentatif de l'ensemble des personnes accompagnées.



## Sommaire

<b>I. VUE D'ENSEMBLE SUR LES COÛTS EVITES</b>	<b>3</b>
1. Les coûts évités au global	3
2. Les coûts évités par personne	4
<b>II. ANALYSE DES TROIS TYPES DE COÛTS EVITES</b>	<b>5</b>
1. Arrêts de travail	5
A. Evolution des coûts pour les personnes ayant connu des arrêts de travail avant leur entrée	6
B. Evolution des jours pour les personnes ayant connu des arrêts avant et/ou après leur entrée	6
2. Recours aux allocations	7
A. L'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	8
B. Le Revenu de Solidarité Active (RSA)	9
C. L'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE)	10
3. Hospitalisations psychiatriques	11
A. Evolution du nombre de jours moyen d'hospitalisation	11
B. Evolution du coût pour les personnes ayant eu recours à une hospitalisation avant ou après leur entrée	12
<b>III. ANALYSE SELON LE PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES</b>	<b>13</b>
1. Les coûts évités pour les personnes accompagnées avec un trouble psychique	13
A. Les frais d'hospitalisation	13
B. Les arrêts de travail	14
2. L'accès à l'emploi comme facteur de coûts évités	15
A. Les arrêts de travail baissent avec l'accompagnement	15
B. Le nombre de mois allocataire en baisse avec l'accompagnement	16
C. Le recours aux hospitalisations psychiatriques en baisse avec la reprise d'un emploi	17
3. Des différences observées selon l'âge des personnes accompagnées	18
A. Les arrêts de travail	18
B. Les différentes allocations	19
C. Les hospitalisations psychiatriques	20
4. Des différences observées selon le genre des personnes accompagnées	21
A. Les arrêts de travail	21
B. Les différentes allocations	22
C. Les hospitalisations psychiatriques	22
<b>IV. ANNEXE : METHODOLOGIE D'ENQUETE</b>	<b>23</b>

## INTRODUCTION : POURQUOI CETTE ENQUETE ?

**L'Emploi Accompagné est un dispositif d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap leur permettant d'obtenir rapidement un emploi rémunéré en milieu ordinaire de travail et de le conserver dans la durée.**



Il se base sur un accompagnement médico-social ainsi qu'un soutien professionnel vis-à-vis de la personne accompagnée et de son employeur, ces deux accompagnements n'étant pas limités dans le temps.

**L'Emploi Accompagné, désormais mis en place sur l'ensemble du territoire national à l'exception de Mayotte, a fait ses preuves tant sur le volet du retour à l'emploi que du maintien en emploi.**

**Ces résultats ont été partagés dans le rapport d'évaluation produit par l'Ansa en 2021.**

Pour compléter cette évaluation sur la plus-value de l'Emploi accompagné, **il était utile de mener une analyse mesurant les coûts évités grâce à la mise en emploi et le maintien des personnes à leur poste.**

**L'analyse des coûts évités permet de mesurer les bénéfices économiques induits par l'implémentation d'une politique publique ou d'un dispositif.** Ces bénéfices peuvent être traduits et exprimés en termes monétaires. Ainsi, au regard de la somme investie par les pouvoirs publics dans la politique ou le dispositif en question, il est possible d'évaluer si l'implémentation génère une baisse de dépenses pour d'autres politiques et dispositifs publics.

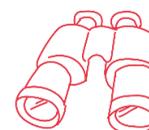


Cette enquête avait pour objectif de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les coûts évités par le déploiement du dispositif ?**
- Quels sont les situations pour lesquelles les coûts évités sont les plus importants ?**

**Pour répondre à ces questions, trois types de coûts ont été retenus :**

- La perception des certaines allocations (ARE, RSA, AAH)<sup>1</sup>
- Les arrêts de travail
- L'hospitalisation complète en hôpital psychiatrique<sup>2</sup>



**Ces dépenses ne se veulent pas exhaustives en matière de coûts évités** mais constitue une première base d'analyse. D'autres coûts évités pourraient être calculés (prise de médicaments, fin de certains accompagnements ou d'aides sociales ...). Il serait également possible d'intégrer l'augmentation des cotisations dans le calcul tel que suggéré lors des webinaires de présentation des résultats.

**L'enquête a été menée entre juillet et décembre 2021 à travers la diffusion d'un questionnaire aux dispositifs de l'Emploi Accompagné (DEA).** L'analyse des résultats s'est également basée sur les données récoltées lors des remontées d'informations menées par l'Ansa depuis 2018 afin de croiser ces informations avec d'autres données (situation des personnes à l'entrée, type de handicap, accès à l'emploi ...).

**Le présent rapport propose une synthèse des résultats ainsi qu'un descriptif de la méthodologie qui a été employée.**

<sup>1</sup> Nous avons fait le choix de ne pas intégrer les allocations de pension d'invalidité dans l'analyse, puisqu'il s'agit d'une pension versée auprès des personnes ne pouvant exercer au minimum aucune activité rémunérée et dont la durée de versement n'est pas liée à une réinsertion vers l'emploi mais à la situation physique de la personne.

<sup>2</sup> Parmi les différents coûts de santé, seules les hospitalisations en hôpital psychiatrique ont été analysées

# I. VUE D'ENSEMBLE SUR LES COÛTS EVITES

## 1. LES COÛTS EVITES AU GLOBAL

Cette première partie donne une vue d'ensemble des coûts évités par l'Emploi accompagné sur la première année d'accompagnement.

Sur une base de 302 répondants	Coût total
Coût total année précédant l'entrée	2 296 539
Coût total la première année après l'entrée	2 004 583
Coût total évité	291 956€ (- 13%)



Au total, sur la base des 302 personnes ayant répondu au questionnaire, pour les trois types de coûts observés, on observe une baisse de 291 956€ entre l'année précédant l'entrée dans le dispositif et l'année suivant l'entrée dans le dispositif (première année d'accompagnement). Cela correspond à une baisse de 13% des dépenses.

Si on extrapole sur l'ensemble de la population accompagnée à fin 2021, soit environ 5 000 personnes, on peut estimer à environ 5 Millions d'Euros les coûts évités grâce au dispositif sur la première année d'accompagnement.

**On observe cependant une répartition très inégale des coûts évités entre les trois types de coûts :**

- 90% des coûts évités sont imputés à la baisse des hospitalisations ;
- 10% à la baisse des coûts en arrêts de travail ;
- Le versement des allocations reste stable et ne permet pas d'économie substantielle sur la première année d'accompagnement.

Si aucune variation n'est observée sur la première année d'accompagnement sur les allocations financières (AAH, ARE, RSA), **la baisse des coûts d'hospitalisation et des arrêts de travail est significative.**

Sur une base de 302 répondants	Année précédant l'entrée	Première année après l'entrée	Coûts évités	Evolution (%)
Hospitalisation psychiatrique	437 589€	173 394€	- 264 195€	- 60%
Arrêt de travail	60 769€	27 942€	- 32 827€	- 54%
Allocations	1 798 181€	1 803 247€	+ 5 006€	+0,3%
TOTAL	2 296 539	2 004 583	- 291 956€	- 13%

Les différents types de coûts sont étudiés dans la deuxième partie de ce document.

## 2. LES COÛTS EVITES PAR PERSONNE

Si l'on divise le total des coûts évités par le nombre de personnes de l'échantillon (302), le coût total moyen évité par personne est de 967€ économisés par individu entre les deux années.



**Ce coût total moyen par personne masque en réalité des situations très différentes.** On observe en effet des différences significatives de coûts évités en fonction du profil des personnes :

- Type d'handicap
- Situation vis-à-vis de l'emploi
- Caractéristiques individuelles (sexe, âge)

Lors de la troisième partie de ce document, nous nous intéresserons donc à ces différents critères afin de mettre en lumière les différences observées.

### **La crise sanitaire, une influence externe sans impact significatif sur les coûts évités observés**

Le coût total moyen par personne est calculé sur l'ensemble de l'échantillon. Au sein de cet échantillon, certaines personnes sont rentrées en 2017 ou 2018 (110 personnes) et d'autres personnes sont rentrées en 2019 ou 2020 (192 personnes). En fonction de leur date d'entrée, la première année d'accompagnement correspond donc à une période qui se situe avant ou pendant la crise sanitaire.

La crise sanitaire peut constituer un biais externe dans la mesure où elle a pu avoir un impact sur les trois coûts évités mesurés (ex : baisse du nombre de jours d'arrêt avec le temps partiel, influence positive ou négative sur les hospitalisations...).

Toutefois, après étude des deux sous-populations (personnes entrées avant la fin 2018 et personnes entrées après 2018), il n'a pas été observé de différences significatives dans les coûts évités puisque la baisse des coûts évités est identique pour les deux sous-populations (13%).

## II. ANALYSE DES TROIS TYPES DE COÛTS EVITES

### 1. ARRETS DE TRAVAIL



**Coût de l'indicateur : 25,31€ par jour d'arrêt de travail**  
*(Indemnité journalière d'une personne dont le salaire est équivalent au SMIC)*

Au total, c'est 2401 jours d'arrêt de travail qui ont été indemnisés avant l'entrée dans l'emploi accompagné (pour 45 personnes concernées) contre 1104 jours l'année suivant l'entrée dans l'emploi accompagné (pour 58 personnes concernées). Au global, cela représente un coût évité de 32 827€ (de 60 769€ à 27 942€, soit une baisse de 54%).

Les arrêts de travail concernent un nombre relativement peu important de personnes (83 personnes sur 302, c'est-à-dire 27% de l'échantillon). Ceci s'explique par le fait que de nombreuses personnes n'ont pas travaillé l'année précédant ou l'année suivant leur entrée dans l'emploi accompagné.

Sur une base de 302 répondants	Arrêts de travail l'année après l'entrée	Aucun arrêt de travail l'année après l'entrée	Total
Arrêts de travail l'année avant l'entrée	20	25	45
Aucun arrêt de travail l'année avant l'entrée	38	219	257
Total	58	244	302

L'analyse de ces données permet de constater que :

- Le nombre d'arrêt de travail sur la population concernée augmente entre l'année précédant l'entrée (45 personnes) et l'année suivant l'entrée (58 personnes). Ceci s'explique par le fait qu'un certain nombre de personnes ont repris un emploi l'année suivant leur entrée dans l'emploi accompagné et que, naturellement, elles deviennent potentiellement sujettes à des arrêts de travail.
- Parmi les 45 personnes ayant connu un arrêt de travail avant leur entrée, 25 d'entre elles n'ont pas connu d'arrêt l'année suivant leur entrée.

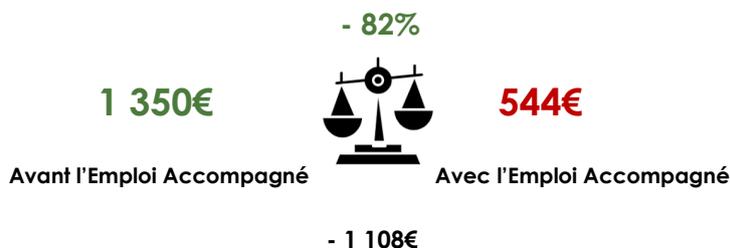
On note également deux effets de l'Emploi accompagné sur le recours aux arrêts de travail :

- Une baisse significative du nombre de jours d'arrêt de travail pour les personnes ayant connu des arrêts de travail avant leur entrée dans le dispositif ;
- Une diminution du nombre moyen de jours en arrêt de travail pour l'ensemble des personnes ayant connu un arrêt de travail.

Ces deux effets sont détaillés ci-après.

## A. EVOLUTION DES COÛTS POUR LES PERSONNES AYANT CONNU DES ARRETS DE TRAVAIL AVANT LEUR ENTREE

Pour les 45 personnes qui ont connu un arrêt de travail l'année précédant leur entrée dans le dispositif, dont 20 d'entre elles qui ont également connu un arrêt de travail l'année suivant leur entrée dans le dispositif, le nombre moyen de jours d'arrêt passe de 53 jours à 10 jours.



- En moyenne, les 45 personnes qui ont eu recours à un arrêt de travail l'année précédant leur entrée ont engagé un coût de 1 350€ par personne.
- Pour les 20 personnes qui ont également connu un arrêt l'année suivant l'accompagnement, le coût par personne s'élève à 544€.
- Ce qui correspond à une baisse moyenne de 806€ par personne ayant connu un arrêt.

## B. EVOLUTION DES JOURS POUR LES PERSONNES AYANT CONNU DES ARRETS AVANT ET/OU APRES LEUR ENTREE

On constate une baisse du nombre de jours d'arrêt de travail sur l'année :

- Le nombre de jours moyen d'arrêt de travail pour les 45 personnes qui ont y eu recours l'année précédant leur entrée est de 53 jours ;
  - Le nombre de jours moyen d'arrêt de travail pour les 58 personnes qui ont y eu recours l'année suivant leur entrée est de 19 jours ;
  - Pour les 20 personnes qui ont eu recours à des arrêts de travail sur les deux années, la moyenne passe de 53 jours l'année précédant leur entrée, à 22 jours l'année suivant leur entrée.
- **Même si le nombre de personnes ayant recours aux arrêts de travail augmentent entre les deux années avec l'augmentation du nombre de travailleurs, l'accompagnement proposé permet de faire diminuer le nombre de jours d'arrêt et globalement de diminuer les coûts.**

## 2. RECOURS AUX ALLOCATIONS



**Coût de l'indicateur : Les montants de l'AAH, du RSA et de l'ARE sont ceux directement déclarés par les répondants (En moyenne, AAH : 680€, RSA : 400€, ARE : 800€).**

Les allocations financières concernent un grand nombre de personnes accompagnées, 226 personnes avant leur entrée et 230 après leur entrée.

Allocataires	Année précédant l'entrée	Année suivant l'entrée	Coûts évités
A l'AAH	1 421 875€ 177 pers	1 535 150€ 195 pers	+ 113 275€ + 8%
A l'ARE	310 450€ 33 pers	198 584€ 47 pers	- 111 866€ - 36%
Au RSA	65 856€ 16 pers	69 513€ 16 pers	+ 3 657€ + 6%
A au moins l'une des trois allocations	1 798 181€ 226	1 803 247€ 230	+ 5 066€ + 0,3%

177 personnes sont allocataires à l'AAH avant l'accompagnement. Elles sont 195 après l'entrée dans l'emploi accompagné. Si le nombre d'allocataires à l'ARE augmente, le coût total de la dépense diminue. Ceci s'explique par le fait qu'une part plus importante des personnes travaillent sur une partie de l'année suivant leur entrée.

		L'année suivant l'entrée					Total
		AAH	AAH et ARE	ARE	RSA	Allocataire à aucune prestation	
L'année précédant l'entrée	AAH	149	3	1	0	11	164
	AAH et ARE	8	4	1	0	0	13
	ARE	9	6	10	1	7	33
	ARE et RSA	0	0	0	1	0	1
	RSA	0	1	1	10	3	15
	Allocataire à aucune prestation	15	0	6	4	51	76
Total		181	14	19	16	72	302

Le nombre relativement stable du nombre d'allocataires (de 226 personnes l'année précédant l'accompagnement à 230 personnes la première année suivant l'accompagnement) explique une très faible évolution des coûts des allocations entre les deux années.

- Sur l'année avant l'accompagnement, le coût du versement des allocations aux 240 personnes concernées est de 1 798 181€.
- Sur l'année avec l'accompagnement, le coût du versement des allocations au 244 personnes concernées est de 1 803 247€.

Cette absence de variation peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- Une part importante de jeunes qui touchent pour la première fois une allocation : 18% des moins de 20 ans sont allocataires à au moins l'une des trois allocations avant leur entrée contre 45% après leur entrée.
- Une augmentation du nombre d'allocataires de l'AAH avec l'entrée dans l'Emploi accompagné : 59% des personnes accompagnées sont allocataires à l'AAH avant leur entrée pour 65% après leur entrée.

- Une grande partie des personnes ne retrouvent pas un emploi lors de la première année d'accompagnement ou en trouvent un plusieurs mois après leur entrée : 52% des personnes accompagnées déclarent ne pas avoir travaillé durant la première année de l'accompagnement.

► **Ces chiffres demanderaient à être réexaminés lors de la deuxième année d'accompagnement, une partie des personnes concernées par les allocations étant amenées à travailler sur une période et/ou un volume d'heures plus important lors de cette deuxième année d'accompagnement.**

## A. L'ALLOCATION ADULTE HANDICAPÉ (AAH)<sup>3</sup>

Au total, le coût du versement de l'AAH sur les deux années s'élève à :

- 1 421 875€ sur l'année avant l'accompagnement
- 1 535 150€ sur l'année avec l'accompagnement (8% d'augmentation)



Le nombre d'allocataires est en légère augmentation (+10%) puisque 177 personnes parmi les 302 personnes interrogées touchaient l'AAH avant l'entrée dans le dispositif alors qu'elles étaient 195 personnes à la toucher après leur entrée dans l'emploi accompagné.

Ceci peut s'expliquer par la concrétisation d'une démarche de demande d'AAH faite au cours de la première année d'accompagnement (31 personnes deviennent allocataires l'année suivant leur entrée).

Allocataire à l'AAH		L'année suivant l'entrée		Total
		Allocataire	Non allocataire	
L'année précédant l'entrée	Allocataire	164	13	177
	Non allocataire	31	94	125
Total		195	107	302

Parmi les 13 personnes allocataires de l'AAH avant leur entrée mais pas l'année suivante, 11 ne touchaient plus aucune allocation au cours de leur première année (ce qui induit une entrée en emploi ou une augmentation des ressources liées à l'emploi), et 2 touchaient l'ARE.

<sup>3</sup> 117 personnes accompagnées avant l'accompagnement et 195 personnes accompagnées après l'accompagnement sont allocataires à l'AAH.

Parmi les 31 personnes allocataires de l'AAH uniquement après leur entrée dans le dispositif, 15 personnes ne touchaient aucune allocation à leur entrée dans l'Emploi accompagné :

		L'année suivant l'entrée		Total
		AAH	AAH et ARE	
L'année précédant l'entrée	Allocataire à aucune prestation	15	0	15
	ARE	9	6	15
	RSA	0	1	1
Total		24	7	31

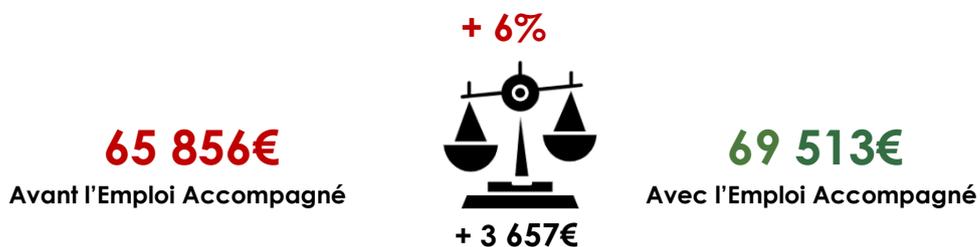
Le montant moyen de l'allocation est stable puisque l'on passe d'une allocation moyenne de 8 033€ par an (687€ par mois) au cours de l'année avant l'accompagnement à une allocation moyenne de 7 873€ par an (684€ par mois) au cours de la première année d'accompagnement<sup>4</sup>.

Si l'on s'intéresse exclusivement aux personnes qui touchaient l'AAH avant leur entrée dans l'emploi accompagné et qui la touchaient également après leur entrée, le coût annuel moyen de l'AAH pour ces personnes passe de 8 098€ à 7 924€. On observe donc une évolution de - 2% (- 174€)

## B. LE REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

Le RSA concerne peu de personnes. Le coût du versement du RSA sur les deux années s'élève à :

- 65 856€ sur l'année avant l'accompagnement
- 69 513€ sur l'année avec l'accompagnement (6% d'augmentation)



Sur les 16 personnes allocataires au RSA avant leur entrée, 11 personnes le sont toujours après leur entrée, deux personnes sont allocataires à l'ARE et trois personnes ne sont plus allocataires à aucune allocation.

A contrario, 5 personnes deviennent allocataire du RSA au cours de cette première année. Sur ces 5 personnes, 4 n'étaient allocataires à aucune prestation l'année précédant leur entrée.

<sup>4</sup> Le montant mensuel moyen peut être différent d'une année à l'autre selon le montant individuel de chacun des allocataires.

## C. L'ALLOCATION DE RETOUR A L'EMPLOI (ARE)

Le coût du versement de l'ARE sur les deux années s'élève au total à :

- 310 540€ sur l'année avant l'accompagnement ;
- 198 584€ sur l'année avec l'accompagnement ;
- 111 866€ de coûts évités, soit une baisse de 36%.



La baisse du coût de l'ARE s'explique par une baisse du nombre d'allocataires qui passe de 47 à 33.

Parmi les 47 personnes allocataires de l'ARE avant leur entrée dans le dispositif, 7 personnes ne touchent plus aucune allocation lors de la première année suivant l'entrée dans l'Emploi accompagné.

D'autres personnes touchent encore le chômage mais à un niveau moindre (15 personnes avec une baisse moyenne de 2 471€ par an). A noter cependant que 10 personnes ont basculé vers une autre allocation, du fait sans doute de la fin de leur droit à l'ARE.

### 3. HOSPITALISATIONS PSYCHIATRIQUES



**Coût de l'indicateur : 513€ pour les journées d'hospitalisation**

Cette partie traite exclusivement des frais d'hospitalisation sur une journée complète en hôpital psychiatrique. Les personnes ont également été interrogées sur d'autres coûts de santé (ex : hospitalisation classique, consultation d'un médecin...) mais l'analyse de ces coûts ne s'est pas avérée pertinente puisqu'aucun écart significatif n'a été démontré (coûts stables).

Par ailleurs, cette étude visait à analyser plus spécifiquement l'impact de l'Emploi accompagné sur les hospitalisations psychiatriques, une grande partie du public accompagné (40% à fin 2021) étant atteint de troubles psychiques. L'objectif était de vérifier en pratique l'hypothèse selon laquelle l'Emploi accompagné permet d'améliorer la santé psychique des personnes accompagnées.

Le premier enseignement de cette étude est que le nombre de jours d'hospitalisation en hôpital psychiatrique concerne en réalité un nombre très restreint de personnes.

Sur une base de 302 répondants	Nombre de personnes hospitalisées dans l'année suivant leur entrée	Nombre de personnes non hospitalisées dans l'année suivant leur entrée	Total
Nombre de personnes hospitalisées l'année avant leur entrée	6	19	25
Nombre de personnes non hospitalisées l'année avant leur entrée	8	269	277
Total	14	288	302

Il s'agit là d'une part très faible de personnes puisque seulement 33 personnes (6+8+19 personnes) sur 302 ont été hospitalisées en hôpital psychiatrique avant ou après leur entrée dans l'Emploi accompagné.

Cela représente 11% des personnes accompagnées et 22% des personnes de notre échantillon qui déclarent un trouble psychique.

Cependant, en considérant le coût très important d'une journée complète d'hospitalisation en hôpital psychiatrique, ces personnes représentent près de 90% des coûts évités mesurés lors de cette présente étude (264 195€ de coûts évités).

Cette baisse significative s'explique par deux raisons :

- Une baisse du nombre de personnes hospitalisées (de 25 à 14 personnes) ;
- Une baisse significative du nombre de jours d'hospitalisation sur l'année pour les personnes ayant connu une hospitalisation avant et/ou après leur entrée dans l'Emploi accompagné (33 personnes).

#### A. EVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS MOYEN D'HOSPITALISATION

Si l'on considère les 33 personnes ayant connu une hospitalisation l'année précédant leur entrée dans l'emploi accompagné et/ou après leur entrée dans l'emploi accompagné, on constate une baisse significative du nombre de jours moyen d'hospitalisation.

- Le nombre de jours moyen d'hospitalisation psychiatrique pour les 25 personnes qui y ont eu recours l'année précédant leur entrée est de 34 jours ;

- Le nombre de jours moyen d'hospitalisation psychiatrique pour les 14 personnes qui y ont eu recours l'année suivant leur entrée est de 24 jours ;
- Pour les 6 personnes qui ont eu recours à une hospitalisation psychiatrique sur les deux années, le nombre de jours moyen passe de 42 jours l'année précédant leur entrée à 20 jours l'année suivant l'entrée.

## B. EVOLUTION DU COUT POUR LES PERSONNES AYANT EU RECOURS A UNE HOSPITALISATION AVANT OU APRES LEUR ENTREE

Pour l'ensemble des personnes concernées au sein de l'échantillon, le coût de la prise en charge des hospitalisations psychiatriques s'élève à :

- 437 173€ sur l'année avant l'accompagnement ;
- 173 394€ sur l'année avec l'accompagnement ;
- 264 195€ de coûts évités, soit 60% de baisse.



### Estimation du coût évité moyen pour les personnes ayant connu une hospitalisation psychiatrique avant ou après leur entrée

---

Pour les 33 personnes ayant eu recours à une hospitalisation psychiatrique avant ou après leur entrée, le coût moyen de la prise en charge par personne s'élève à :

- 17 504€ sur l'année avant l'accompagnement (25 personnes) ;
- 12 385€ sur l'année avec l'accompagnement (14 personnes) ;
- 5 118€ de coûts évités par personne, soit 29% de baisse.

### Estimation du coût évité moyen pour les personnes ayant connu une hospitalisation psychiatrique avant et après leur entrée

---

Pour les 6 personnes ayant eu recours aux hospitalisations psychiatriques avant et après leur entrée, le coût de la prise en charge par personne s'élève à :

- 21 456€ sur l'année avant l'accompagnement ;
- 10 175€ sur l'année avec l'accompagnement ;
- 11 372€ de coûts évités, soit 53% de baisse.

- Ces chiffres démontrent **un impact économique important pour les personnes qui connaissent régulièrement des périodes d'hospitalisation. Cet impact demanderait à être validé sur une durée plus importante** et pas simplement lors de la première année. **Ceci confirmerait la nécessité de se rapprocher des hôpitaux psychiatriques et plus globalement des services de santé pour orienter les personnes vers l'emploi accompagné**, celui-ci pouvant constituer un levier important pour améliorer la santé psychique des personnes concernées.

### III. ANALYSE SELON LE PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

#### 1. LES COUTS EVITES POUR LES PERSONNES ACCOMPAGNEES AVEC UN TROUBLE PSYCHIQUE

**Les personnes avec des troubles psychiques représentent 39% des répondants à l'étude des coûts évités (41% au niveau national selon la dernière remontée d'information réalisée en décembre 2021). Les frais d'hospitalisation en hôpital psychiatrique concernant principalement les personnes avec ce type de handicap, nous avons donc choisi d'accorder une importance particulière à ce public.**

La moyenne des coûts évités pour les personnes déclarant un trouble psychique est beaucoup plus importante que celle des populations présentant un autre type de handicap.

	Arrêt de travail	Allocations	Hospitalisation psychiatrique	Total
Personnes avec un trouble psychique (118)	- 38 319€ - 74%	- 31 324€ - 4%	- 268 299€ - 66%	- 337 942€ - 29%
Autres personnes (184)	+ 5 493 € + 63%	+ 36 390 € + 3%	+ 4 104 € + 15%	+ 45 986 € + 4%
Ensemble de la population (302)	- 32 827€ - 54%	+5 066€ 0%	- 264 195€ - 60%	- 291 956€ - 13%

Pour les 118 personnes concernées, le coût moyen évité par personne entre l'année précédente et la première année d'accompagnement est de 2 864€. Il correspond à une baisse de 29% (contre 13% pour l'ensemble de la population).

#### A. LES FRAIS D'HOSPITALISATION

La baisse importante des coûts évités pour les personnes avec des troubles psychiques s'explique par la part prépondérante des hospitalisations en hôpital psychiatrique dans les coûts évités entre l'année précédant l'entrée dans l'Emploi accompagné et la première année d'accompagnement.

En effet, sur 337 942€ de coûts évités, 268 299€ viennent d'une diminution des frais d'hospitalisations psychiatriques (79% des coûts évités), 38 329€ d'une baisse des arrêts de travail et 31 324 d'une baisse des allocations.

Comme évoqué dans la première partie de ce document, les frais d'hospitalisation ne concernent en réalité qu'une petite partie des personnes qui rentrent dans l'Emploi accompagné, puisque seules 25 personnes ont eu recours à une hospitalisation en hôpital psychiatrique l'année précédant leur entrée dans l'emploi accompagné, et 14 l'année suivant leur entrée.

Recours à une hospitalisation psychiatrique	L'année précédant leur entrée	L'année suivant leur entrée
Personnes avec un trouble psychique (118)	21 Durée cumulée moyenne : 38 j.	11 Durée cumulée moyenne : 25 j.
Personnes sans trouble psychique déclaré (184)	4 Durée cumulée moyenne : 21 j.	3 Durée cumulée moyenne : 21 j.
Total	25	14

Outre la baisse de - 48% du nombre de personnes avec un trouble psychique ayant recours à un arrêt de travail sur la première année d'accompagnement, la durée cumulée des séjours sur l'année est également en forte baisse, 13 jours de moins en moyenne.

## B. LES ARRETS DE TRAVAIL

Les personnes avec un trouble psychique ont un recours plus important aux arrêts de travail (25% d'entre elles ont eu recours à des arrêts de travail avant et/ou après l'accompagnement contre 18% des personnes ne déclarant pas de trouble psychique).

Ont eu recours à arrêt de travail	L'année précédant leur entrée	L'année suivant leur entrée
Personnes avec un trouble psychique (118)	25	25
Personnes sans trouble psychique (184)	20	33
Total	45	58

On constate par ailleurs une très forte baisse du nombre de jours d'arrêt de travail au sein de cette population :

- Le nombre de jours moyen d'arrêt de travail pour les 25 personnes avec un trouble psychique qui y ont eu recours l'année précédant leur entrée est de 82 jours ;
- Le nombre de jours moyen d'arrêt de travail pour les 25 personnes avec un trouble psychique qui y ont eu recours l'année suivant leur entrée est de 22 jours.

Pour les personnes ne présentant pas un trouble psychique :

- Le nombre de jours moyen d'arrêt de travail pour les personnes ne déclarant pas de troubles psychiques est stable (17 jours en moyenne).

## 2. L'ACCES A L'EMPLOI COMME FACTEUR DE COÛTS EVITES



**Sur les 302 personnes accompagnées interrogées dans cadre de l'évaluation des coûts évités, 66% sont sans emploi à leur entrée dans le dispositif (70% sur l'ensemble des personnes accompagnées au niveau national).**

Les 302 répondants ont été répartis dans quatre catégories en fonction de 2 critères :

- L'exercice d'un emploi l'année précédant leur entrée dans l'Emploi accompagné ;
- L'exercice d'un emploi l'année suivant leur entrée dans l'Emploi accompagné.

Sur une base de 302 répondants	Nombre de personnes qui ont travaillés au cours de l'année suivant l'entrée	Nombre de personnes qui n'ont pas travaillés au cours de l'année suivant l'entrée	Total
Nombre de personnes qui ont travaillés au cours de l'année précédant l'entrée	147 - 286 522€ - 26%	14 - 1 394€ - 1%	161
Nombre de personnes qui n'ont pas travaillés au cours de l'année précédant l'entrée	67 - 45 776€ - 9%	74 + 41 736€ +7%	141
Total	214	88	302

Au total, 214 personnes ont travaillé l'année suivant leur entrée dans le dispositif. Parmi celles-ci :

- 147 ont travaillé l'année précédant leur entrée ;
- 67 d'entre-elles n'ont pas travaillé l'année précédant leur entrée.

Nous sommes partis de l'hypothèse que le fait de travailler tout en étant accompagné pouvait entraîner des conséquences positives sur les 3 indicateurs étudiés :

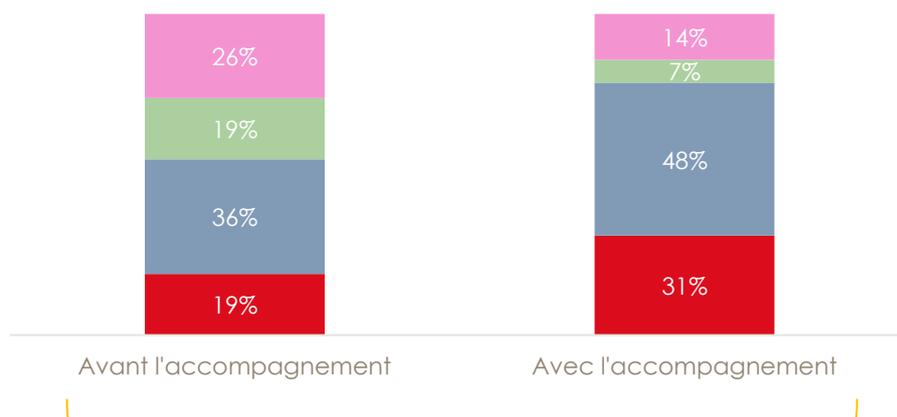
- Une baisse des arrêts de travail pour les personnes qui étaient en emploi à leur entrée dans le dispositif ;
- Une baisse des allocations perçues pour les personnes retrouvant un emploi dans le cadre de leur accompagnement ;
- Un nombre plus faible d'hospitalisations pour les personnes qui travaillent.

Ces trois hypothèses sont étudiées ci-après.

### A. LES ARRETS DE TRAVAIL BAISSENT AVEC L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les 147 personnes qui ont travaillé au cours des deux années entourant leur entrée dans l'emploi accompagné, les arrêts de travail représentent un coût de :

- 48 494€ l'année précédant leur entrée ;
- 20 602€ l'année suivant leur entrée ;
- Soit un total de 27 892€ de coûts évités, et - 58% de baisse.



Parmi les personnes qui ont travaillé

- Moins d'une semaine
- Entre une et deux semaines
- Entre deux et quatre semaines
- Plus de quatre semaines

Avec l'accompagnement, la durée des arrêts de travail diminue. Pour les personnes qui ont travaillé l'année précédant et suivant leur entrée, 45% ont cumulé plus de deux semaines d'arrêt sur l'année, pour seulement 21% lors de leur première année d'accompagnement.

Pour les 147 personnes qui ont travaillé sur les deux années, le nombre de jours moyen d'arrêt maladie passe de 46 jours à 19 jours.

## B. LE NOMBRE DE MOIS ALLOCATAIRE EN BAISSÉ AVEC L'ACCOMPAGNEMENT

Pour les 67 personnes qui n'ont pas travaillé l'année précédant leur entrée mais uniquement l'année suivante, le coût des allocations est de :

- 478 890€ l'année précédant leur entrée ;
- 442 190€ l'année suivant leur entrée ;
- Soit un total de 36 700€ de coûts évités (- 8%).

Si le coût du versement de l'AAH reste stable, en revanche le coût du versement de l'ARE baisse de 21% (passant de 87 774 à 69 596) et celui du RSA de 71% (passant de 29 544 à 8 712).

Pour ces deux allocations, si le nombre d'allocataires diminue peu (voir tableau ci-après), la reprise d'emploi engendre en revanche une baisse significative du nombre de mois pour lesquels une allocation est perçue :

- La moyenne du nombre de mois à l'ARE avant l'accompagnement est de 10,4 mois contre 8,8 mois sur la première année d'accompagnement.
- La moyenne du nombre de mois au RSA avant l'accompagnement est de 12 mois contre 6,6 mois sur la première année d'accompagnement.

Base : 67 personnes qui n'ont pas travaillé l'année précédant leur entrée mais uniquement l'année suivante		L'année suivant l'entrée					Total
		RSA	ARE	ARE et AAH	AAH	Allocataire à aucune prestation	
L'année précédant l'entrée	RSA	2	0	1	0	2	5
	ARE et RSA	1	0	0	0	0	1
	ARE	0	3	1	2	1	7
	ARE et AAH	0	1	1	0	0	2
	AAH	0	0	1	36	3	40
	Allocataire à aucune prestation	0	2	0	3	7	12
Total		3	6	4	41	13	67

## C. LE RECOURS AUX HOSPITALISATIONS PSYCHIATRIQUES EN BAISSÉ AVEC LA REPRISE D'UN EMPLOI

Sur les 67 personnes qui ont repris une activité l'année suivant leur entrée dans l'Emploi accompagné, seules 6 d'entre elles avaient connu une hospitalisation l'année précédant leur entrée.

Si l'on constate à la fois une baisse de nombre de personnes hospitalisées parmi ces 67 personnes (de 6 à 4 personnes hospitalisées) et une baisse du nombre de jours moyen d'hospitalisation (de 12 à 10 jours en moyenne), ces données ne sont pas suffisamment probantes pour en tirer des conclusions.

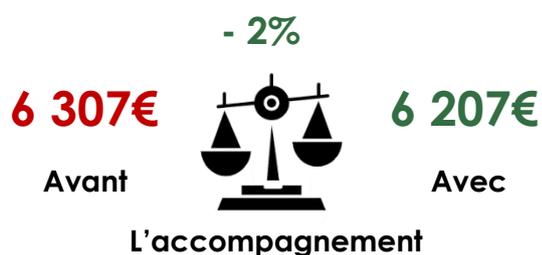
### 3. DES DIFFERENCES OBSERVEES SELON L'AGE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



**45% des personnes interrogées lors de l'étude des coûts évité ont moins de 30 ans. La même proportion est observée sur l'ensemble des personnes accompagnées au niveau national.**

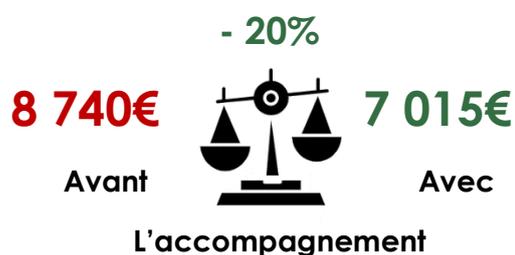
**Une économie de 101€ par personne**

**Chez les moins de 30 ans (141)**



**Une économie de 1 725€ par personne**

**Chez les plus de 30 ans (161)**



Quand on s'intéresse aux différents coûts évités en fonction de l'âge, cette différence s'explique de la manière suivante :

Sur une base de 302 répondants	Arrêt de travail	Allocations	Hospitalisation psychiatrique	Total
Moins de 30 ans	+5 113€ +60%	+78 682€ +10%	- 97 983€ - 75%	- 14 188€ - 2%
30 ans et plus	- 37 940€ - 73%	- 73 616€ - 7%	- 166 212€ - 54%	- 277 768€ - 20%

Les explications possibles concernant ces différences de coûts évités entre les plus et les moins de 30 ans sont présentées dans les parties suivantes.

#### A. LES ARRETS DE TRAVAIL

Le montant des coûts des arrêts de travail est différent selon la classe d'âge des personnes concernées :

- 52 215€ l'année précédant pour les plus de 30 ans ;
- 8 555€ l'année précédant pour les moins de 30 ans.

Le montant lors de l'année suivante augmente pour les moins de 30 ans, alors qu'il baisse pour les plus de 30 ans :

- 14 275€ l'année suivante pour les plus de 30 ans (-73%) ;
- 13 667€ l'année suivante pour les moins de 30 ans (+60%).

Cela est dû à une augmentation plus importante du nombre de personnes concernées par des arrêts de travail entre l'année précédant l'entrée et l'année suivante chez les moins de 30 ans ...

- 27 personnes de plus de 30 ans l'année précédant leur entrée et 32 personnes de plus de 30 ans l'année suivant l'entrée (+19%) ;
- 18 personnes de moins de 30 ans l'année précédant l'entrée et 26 personnes de moins de 30 ans l'année suivant l'entrée (+44%).

... combinée à une diminution du nombre de jours d'arrêt moyen par personne pour les plus de 30 ans alors que ce nombre de jours moyen reste stable pour les moins de 30 ans :

- Les 27 personnes de plus de 30 ans concernées par un arrêt de travail l'année précédant leur entrée cumulent en moyenne 76 jours d'arrêt ...
- ... Pour 18 jours d'arrêt en moyenne pour les 32 personnes de plus de 30 ans sur l'année suivant leur entrée.
- Les 18 personnes de moins de 30 ans concernées par un arrêt de travail l'année précédant leur entrée cumulent en moyenne 19 jours d'arrêt ...
- ... Pour 21 jours d'arrêt en moyenne pour les 26 personnes de moins de 30 ans sur l'année suivant leur entrée.

## B. LES DIFFERENTES ALLOCATIONS

Le montant du coût du versement des allocations diffère selon la classe d'âge des personnes concernées :

- 1 048 718€ l'année précédant contre 975 102€ l'année suivante pour les plus de 30 ans (-7%) ;
- 749 463€ l'année précédant pour les moins de 30 ans contre 828 145€ l'année suivante pour les moins de 30 ans (+10%).

Cela s'explique par un recours plus important aux allocations chez les jeunes l'année suivant leur entrée :

Sont allocataires à au moins l'une des trois allocations	L'année précédant l'entrée	L'année suivant l'entrée
Moins de 30 ans	96	105
Plus de 30 ans	130	125

- 68% des moins de 30 ans sont allocataires d'une allocation avant leur entrée contre 74% l'année d'après (+6 points), avec notamment une augmentation du nombre d'allocataire à l'AAH (+ 11 jeunes).
- 81% des plus de 30 ans sont allocataires d'une allocation avant leur entrée contre 78% l'année d'après (- 3 points), avec notamment une baisse de l'ARE (10 personnes / 161).

## C. LES HOSPITALISATIONS PSYCHIATRIQUES

Les frais d'hospitalisation sont plus importants chez les plus de 30 ans que chez les moins de 30 ans au cours de l'année précédant l'entrée dans le dispositif :

- 306 261€ pour les plus de 30 ans
- 131 328€ pour les moins de 30 ans

Ceci s'explique par la part des personnes concernées par une hospitalisation psychiatrique :

- 18 personnes concernées chez les plus de 30 ans (11%) l'année précédent => 9 personnes concernées chez les plus de 30 ans (6%) l'année suivante.
- 7 personnes concernées chez les moins de 30 ans (5%) l'année précédent => 5 personnes concernées chez les moins de 30 ans (4%) l'année suivante.

Ce constat est lié à la présence d'un nombre plus élevé de personnes avec des troubles psychiques parmi les plus de 30 ans (57% des plus de 30 ans présentent un trouble psychique pour 19% des moins de 30 ans).

Ce type de trouble étant celui qui génère en très grande majorité des jours d'hospitalisation (voir partie dédiée aux personnes avec des troubles psychiques), on observe donc une corrélation entre l'âge des personnes et les coûts évités en matière de frais d'hospitalisation psychiatriques.

## 4. DES DIFFERENCES OBSERVEES SELON LE GENRE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES



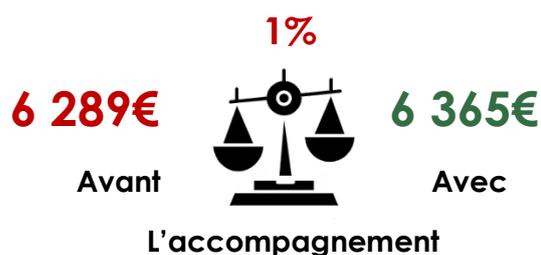
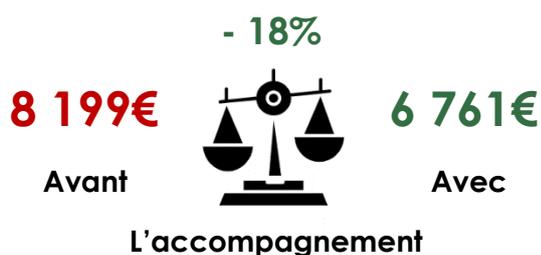
**69% des personnes interrogées dans cette étude des coûts évités sont des hommes (63% sur l'ensemble des personnes accompagnées au niveau national).**

**Une économie de 1 438€ par personne**

**Une augmentation de 76€ par personne**

**Chez les hommes (208)**

**Chez les femmes (94)**



Sur une base de 302 répondants	Arrêt de travail	Allocations	Hospitalisation psychiatrique	Total
Femmes (94)	- 32 473€ - 73%	+36 521€ +8%	+3 078€ +3%	+7 126€ +1%
Hommes (208)	- 354€ - 2%	- 31 455€ - 2%	- 267 273€ - 79%	- 299 082€ - 18%

Les explications possibles concernant ces différences de coûts évités entre les femmes et les hommes sont présentés dans les parties suivantes.

### A. LES ARRETS DE TRAVAIL

Les femmes présentent une plus forte proportion à recourir aux arrêts de travail que les hommes ...

- 24 hommes l'année précédant leur entrée et 35 l'année suivant l'entrée (sur 208) ;
- 21 femmes l'année précédant l'entrée et 23 l'année suivant l'entrée (sur 94).

... Mais le nombre de jours d'arrêt moyen par personne diminue de manière plus significative pour les femmes :

- Les 24 hommes concernés par un arrêt de travail l'année précédant leur entrée cumulent en moyenne 27 jours d'arrêt ...
- ... Pour 18 jours d'arrêt en moyenne sur l'année suivant leur entrée.
- Les 21 femmes concernées par un arrêt de travail l'année précédant leur entrée cumulent en moyenne 83 jours d'arrêt ;
- ... Pour 20 jours d'arrêt en moyenne l'année suivant leur entrée.

## B. LES DIFFERENTES ALLOCATIONS

Sont allocataires à au moins l'une des trois allocations	L'année précédant l'entrée	L'année suivant l'entrée
Femmes	61	65
Hommes	165	165

Pour les femmes, l'augmentation du montant total des allocations versées (+8%), s'explique par la légère augmentation du nombre d'allocataires (de 61 à 65 personnes dont 7 femmes allocataires à l'AAH pour la première fois l'année suivant leur accompagnement).

Pour les hommes, la stabilité du nombre d'allocataires entre les deux années se reflète dans la stabilité du montant total des allocations versées (-2%).

La différence entre les femmes et les hommes peut s'expliquer également par la part plus importante de temps partiels chez les femmes (67% de temps partiels parmi les femmes de l'échantillon en CDI ou CDD contre 51% chez les hommes).

## C. LES HOSPITALISATIONS PSYCHIATRIQUES

Parmi la population d'hommes interrogés, 43% sont atteints de troubles psychiques ; parmi les femmes interrogées, 38% sont atteintes de troubles psychiques.

Ont eu recours à une hospitalisation psychiatrique	L'année précédant leur entrée	L'année suivant leur entrée
Femmes (94)	5 Durée cumulée moyenne : 38 j.	5 Durée cumulée moyenne : 39 j.
Hommes (208)	20 Durée cumulée moyenne : 33 j.	9 Durée cumulée moyenne : 16 j.
Total	25	14

- 10% des hommes ont recours à une hospitalisation psychiatrique l'année précédant l'entrée.
- 5% des femmes ont recours à une hospitalisation psychiatrique l'année précédant l'entrée.

Le nombre de jours d'hospitalisation psychiatrique en moyenne sur l'année diminue pour les hommes :

- Pour les 20 hommes concernés l'année précédant leur entrée, une moyenne de 33 jours est déclarée ;
- Pour seulement 16 jours l'année suivante.

## IV. ANNEXE : METHODOLOGIE D'ENQUETE

### Les réponses au questionnaire d'enquête

Le questionnaire transmis aux dispositifs de l'Emploi Accompagné a été construit dans le but qu'il soit facilement administrable aux personnes accompagnées – que ce soit en autonomie ou avec l'aide de leurs référents.

Il comporte une dizaine de questions et se concentre sur deux périodes, permettant de mesurer l'évolution des situations : l'année précédant l'entrée dans le dispositif des participants et la première année d'accompagnement.

**Grâce à la clef d'identification utilisée lors des remontées de données alimentant les rapports d'évaluation annuels de l'Ansa, les réponses des participants au questionnaire ont pu être combinées aux données consolidées depuis 2018 et donc d'affiner l'analyse.** Cette identification a permis de distinguer les coûts évités en fonction de certaines caractéristiques des personnes (type de handicap, âge, situation dans l'emploi...).

**Au total nous avons recueillis 356 réponses, dont 302 réponses ont été retenues après nettoyage des données** (réponses complètes et éligibles c'est-à-dire concernant les personnes ayant au moins un an d'antériorité dans le DEA).

**Les 302 répondants au questionnaire sont représentatifs de l'ensemble de la population accompagnée** dans le cadre du dispositif :

	Les répondants au questionnaire		L'ensemble des personnes accompagnées
	En effectif	En%	En%
	<b>Sexe</b>		
Homme	208	69%	63%
Femme	94	31%	37%
	<b>Age</b>		
Moins de 30 ans	141	47%	42%
Plus de 30 ans	161	53%	58%
	<b>Situation à l'entrée</b>		
En emploi	104	34%	29%
Sans emploi	198	66%	71%
	<b>Handicap</b>		
Troubles psychiques	118	39%	44%
Troubles du spectre autistique	51	17%	14%
Troubles cognitifs	31	10%	12%
Déficiences motrices	15	5%	5%
Déficiences intellectuelles	70	23%	18%
Autres déficiences	17	6%	7%

## Calcul des coûts



### Journée d'hospitalisation complète en hôpital psychiatrique

Hypothèse : l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné permet de réduire le nombre de jours d'hospitalisation en hôpital psychiatrique.

Coût moyen estimé d'une journée hospitalisation complète pour une personne : **513€**.

L'Assurance maladie prend en charge 80% de l'hospitalisation, les 20% restants correspondent au ticket modérateur à la charge du patient ou de sa mutuelle. L'hospitalisation en clinique privée est prise en charge à hauteur de 80% dans les établissements conventionnés.



### Indemnité journalière d'arrêt de travail pour maladie

Hypothèse : l'accompagnement proposé dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné permet de réduire le nombre de jours d'arrêt maladie.

Coût estimé d'une indemnité journalière d'arrêt de travail pour maladie d'une personne au SMIC : **25,31€**.

Dans l'hypothèse que la plupart des salaires des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné, le salaire journalier de base équivaut à 50,61€. Les indemnités journalières sont égales à 50% du salaire journalier de base, soit 25,31€.



### Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE)

Hypothèse : Le retour à l'emploi facilité par l'Emploi Accompagné et par conséquent l'augmentation des ressources perçues par la personne accompagnée arrêtent ou diminuent le montant de l'allocation chômage versée au cours de l'année.

Coût estimé de l'allocation d'aide au retour à l'emploi : Pôle emploi prend en compte les 12 mois de salaires et primes précédant le dernier jour travaillé et payé afin de calculer l'allocation qui sera perçue.

Le montant minimal d'allocation est fixé à 29,38€ par jour et ne peut excéder 75% du salaire journalier de référence (SJR).



### Revenu de solidarité active (RSA)

Hypothèse : Le retour vers l'emploi facilité par l'Emploi Accompagné et par conséquent l'augmentation des ressources perçues par la personne accompagnée arrêtent ou diminuent le montant du RSA versé au cours de l'année.

Coût estimé du RSA : pour une personne seule le montant est fixé à 564,78€, pour un couple il est fixé à 847,17€ et pour une famille monoparentale il est fixé à 725,24€.



### Allocation Adulte Handicapé (AAH)

Hypothèse : L'accompagnement facilite l'accès au droit des personnes et par conséquent entraîne l'augmentation du nombre d'allocataire à l'AAH.

Coût estimé de l'AAH : pour une personne seule le montant est fixé à 903,60€, pour un couple il est fixé à 1 635,50€ et pour une famille monoparentale il est fixé à 1 355,42€.

## Règles pour le traitement des non-réponses

Plusieurs items du questionnaire étaient rendus facultatifs au remplissage. Dans ce cas plusieurs règles ont été appliquées.

- 1) **Concernant les montants des allocations perçues** : le montant moyen calculé à partir des réponses de l'ensemble des répondants a été appliqué aux personnes qui n'ont pas précisé le montant perçu.

Moyenne des montants perçus par allocations	L'année précédant l'entrée dans le dispositif	L'année suivant l'entrée dans le dispositif
<b>Chômage</b>	827	794
<b>RSA</b>	396	436
<b>AAH</b>	687	684

- 2) **Concernant la durée de perception des allocations** : le nombre de mois a été estimé à partir des données récoltées lors des remontées de données annuelles pour les répondants qui n'ont pas précisé la durée de perception.

### Pour le nombre de mois allocataire au chômage :

#### Pour l'année avant l'entrée dans le dispositif :

- Si la personne a travaillé entre 0 et 6 mois durant les trois années précédant son entrée dans le dispositif : attribution de la valeur 12 (mois d'allocation chômage) l'année précédant son entrée dans le dispositif.
- Si la personne a travaillé plus de 6 mois durant les trois années précédant son entrée dans le dispositif : attribution de la valeur 6 (mois d'allocation chômage) l'année précédant son entrée dans le dispositif.

#### Pour l'année après l'entrée dans le dispositif :

Calcul du nombre de mois travaillés à partir des questions « nombre de semaines travaillées sur la dernière période » à sa première et seconde remontée de données.

- Si « aucun » mois travaillés enregistrés : attribution de la valeur 12 (mois d'allocation chômage) l'année suivant son entrée dans le dispositif.
- Si « entre 0 et 6 mois » travaillés enregistrés : attribution de la valeur 6 (mois d'allocation chômage) l'année suivant son entrée dans le dispositif.

### Pour le nombre de mois allocataire au RSA :

#### Pour l'année avant l'entrée dans le dispositif :

- Si la personne a travaillé entre 0 et 6 mois durant les trois années précédentes à son entrée dans le dispositif : attribution de la valeur 12 (mois de RSA) l'année précédant son entrée dans le dispositif.
- Si la personne a travaillé plus de 6 mois sur les trois années précédant son entrée dans le dispositif : attribution de la valeur 6 (mois de RSA) l'année précédant son entrée dans le dispositif.

#### Pour l'année après l'entrée dans le dispositif :

Calcul du nombre de mois travaillés à partir des questions « nombre de semaines travaillées sur la dernière période » à sa première et seconde remontée de données.

- Si « aucun » mois travaillés enregistrés : attribution de la valeur 12 (mois de RSA) l'année suivant son entrée dans le dispositif.
- Si « entre 0 et 6 mois » travaillés enregistrés : attribution de la valeur 6 (mois de RSA) l'année suivant son entrée dans le dispositif.

